

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 22 (1931)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Valais.

L'événement le plus considérable de l'année fut sans doute l'acceptation par le peuple valaisan, le 8 février 1931, de la Loi du 15 novembre 1930 concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et des cours complémentaires. Peu de temps après l'échec retentissant du 21 décembre 1930 sur l'assurance-incendie obligatoire, bien des citoyens redoutaient, pour le personnel primaire, l'épreuve du référendum. Mais le peuple qui crut devoir repousser l'entreprise étatiste de l'assurance, ratifia l'œuvre de justice en faveur de ses maîtres d'école par 9567 oui contre 9100 non, soit à une majorité de 467 voix. Faible majorité, il est vrai, mais majorité quand même, et qui ouvre pour nos classes, une ère nouvelle de prospérité, en assurant un peu de bien-être à ceux qui portent la lourde responsabilité de l'éducation populaire, en des temps aussi critiques que les nôtres.

On ne saurait mesurer la portée du vote favorable du 8 février qu'en songeant aux conséquences qu'eût entraînées un échec. Quel n'aurait pas été alors le découragement du corps enseignant frappé, en plein cœur, par le verdict hostile du souverain ! Une vague de défaitisme aurait déferlé sur l'école valaisanne, compromettant l'éducation de ceux qui sont l'espérance de la patrie. L'œuvre de tant de veilles, le fruit des labours d'un homme d'Etat et de sa phalange de collaborateurs auraient été ruinés. C'en était presque fait du prestige de nos institutions démocratiques dont le référendum obligatoire est comme le point culminant. Par bonheur, grâce à une majorité de quelques centaines de citoyens, dignes de la sagesse antique, l'équilibre fut rompu dans un sens favorable, et tous ces maux, et d'autres peut-être, nous ont été épargnés.

Il faut reconnaître que M. le Conseiller Walpen, chef de l'Instruction publique, avait dirigé la campagne référendaire avec une prudence, une discrétion, une réserve que d'aucuns jugèrent même excessive, mais que les événements sont venus pleinement justifier. En vue d'éclairer l'opinion, le Département exposa dans une circulaire de décembre 1930, les motifs militant en faveur du nouveau statut des traitements qui, entre autres avantages, apporte une aide efficace aux communes pauvres, conformément aux règles de la justice distributive, et dans l'esprit de la motion Baumberger.

« L'enseignement étant obligatoire, les dépenses qui en découlent devraient être sensiblement uniformes pour l'ensemble du canton.

Tel n'est pas le cas ; à Bratsch, par exemple, les écoles coûtent dix fois plus cher qu'à Sion qui jouit en outre des avantages d'avoir sur place l'enseignement secondaire. A St-Nicolas, les dépenses pour les écoles atteignent 2,10 pour mille du sommaire imposable, à Orsières et à Nendaz 1,50, à Isérables 2,10, à Chermignon 2,30, tandis qu'à Sion elles n'atteignent que 0,40 et à Sierre 0,60. Le district de Conches, avec un sommaire imposable d'environ 15 millions, dépense pour ses écoles de six mois près de 22 000 fr., tandis que la ville de Sion avec 71 000 000 fr. de sommaire imposable dépense à peine 30 000 francs pour ses classes primaires de neuf mois. Si la durée était la même, Sion ne dépenserait que 20 000 francs environ. Il résulte qu'au chef-lieu, les écoles coûtent presque cinq fois meilleur marché que dans le district supérieur ».

L'article 18 de la loi nouvelle reméde à cette situation anormale, en disposant que le payement du salaire initial et des allocations de déplacement sont à la charge des communes jusqu'à concurrence de 1 pour mille au maximum de la fortune, mais que le surplus de même que le traitement des maîtres des cours complémentaires, incombent à l'Etat. De la sorte, aucune commune ne paye pour une autre, mais, grâce à cette disposition ingénieuse les collectivités qui possèdent davantage, payent jusqu'à concurrence d'une somme plus élevée que celles qui sont moins bien loties, et l'Etat qui prend à sa charge le surplus constitué par diverses allocations, vient effectivement au secours des communes obérées.

La même circulaire mettait aussi en lumière l'insuffisance des traitements anciens, ainsi que la modicité des nouveaux : « Le traitement initial n'a pas changé, il reste à 200 fr. par mois pour les instituteurs et à 180 fr. pour les institutrices. Un instituteur atteint le maximum de son traitement après 15 ans d'enseignement : il recevra alors 360 fr. par mois et, après le même temps une institutrice touchera 320 fr. La loi de 1930 fixe une majoration moyenne de 35 à 40 francs par mois. Malgré cette amélioration, le Valais reste encore le bon dernier des cantons suisses dans la statistique des traitements du personnel enseignant. Grisons paye à ses débutants 360 francs par mois pour atteindre un maximum de 500 francs après 9 ans. Uri et Tessin qui se trouvent dans des conditions économiques inférieures aux nôtres payent respectivement 400 à 550 francs par mois leurs maîtres d'école. Nous ne parlons pas du canton de Vaud, où les mensualités varient de 450 à 650 francs. C'est le double de ce que le Valais sert à ses instituteurs. Le traitement initial qui est servi aux débutants correspond à peine au gain des manœuvres qui reçoivent de 7 à 8 francs par jour. Un artisan qui touche 12 francs par jour a une

situation quasi égale à celle de l'instituteur qui recevra le maximum prévu par la nouvelle loi. Il est à noter que celui-ci a dû faire des études qui lui ont coûté près de 4000 francs. Si l'on compare le traitement de notre personnel enseignant à celui des fonctionnaires des postes ou des C. F. F., l'on constate que nos régents sont moins payés que de simples facteurs, des aiguilleurs, etc. Sur l'ensemble des 26 classes des fonctionnaires, la moyenne des traitements mensuels est de 510 fr. ; chez nos maîtres, elle n'est que de 280 francs. »

La victoire du 8 février fut saluée avec enthousiasme par le personnel valaisan, et par son organe « l'Ecole primaire », qui rend hommage à M. le Chef de l'Instruction publique, le grand vainqueur de la journée, et invite les maîtres d'école à persévéérer dans sa noble tâche et à redoubler de zèle et de dévouement. Nous souhaitons de même que cette victoire se prolonge et s'épanouisse, plénier et totale, dans tous les domaines de l'éducation et de la vie scolaire. Puissions-nous triompher, sur nous-mêmes, de toute apathie, de toute lassitude, de toute indifférence, afin de renouveler nos connaissances professionnelles, de rajeunir nos méthodes, de tenter de nouveaux procédés, bref de livrer à la routine une guerre implacable ! Sachons vaincre la lourde ignorance qui pèse sur l'esprit de l'enfant. Qu'à l'exemple du divin Créateur, nous fassions la lumière ! Que nous soit donnée, d'innombrables fois, l'intime satisfaction de constater, après le déploiement de nos ressources pédagogiques, que nos petits élèves ont compris, pour toujours, telle règle abstruse de la grammaire, ou tel ardu problème d'arithmétique ! Que l'école remporte encore, et surtout, la victoire sur l'esprit de futilité, de vanité et d'extrême indépendance, si répandu dans la jeunesse contemporaine, et qu'elle redresse l'échelle des valeurs, afin que les disciples comprennent que les biens solides, réels, résident dans le sanctuaire de la famille, et non dans les dissipations du monde, et que le bonheur repose sur la pierre angulaire du travail, de l'épargne et de la noble simplicité ! Alors, la victoire du 8 février aura des lendemains de grand succès dans notre enseignement primaire, et le peuple valaisan recueillera la récompense des faveurs qu'il a témoignées à l'école et à son personnel.

Toujours à propos des traitements des instituteurs, l'*Ecole primaire* qui, fondée en 1881 par le vénéré M. Paul Pignat, vient d'atteindre la 50^e année de son existence, publie, dans son numéro du 31 mars, une étude historique des plus intéressantes. Tout serait à citer de ce travail si bien documenté, dû à la plume experte de M. Julier, professeur à l'Ecole normale de Sion, et collaborateur assidu de l'organe de la S. V. E. Il nous donne un tableau d'ensem-

ble complet sur ce point de l'histoire scolaire de notre canton, en suivant la législation depuis 1828, c'est-à-dire depuis le premier décret organisant l'école publique valaisanne. Ce curieux décret qui, déjà, distingue les communes riches et les pauvres, établissait la gratuité dans les communes qui possèdent des fonds suffisants pour payer le régent. Dans celles qui n'avaient pas les fonds nécessaires, on exigeait une rétribution des parents des élèves et de toutes les personnes qui fréquentaient volontairement l'école. Cette rétribution se répartissait par tête par le Conseil communal. Si, au moyen de cette mesure, le traitement du régent n'était pas atteint, le conseil devait le compléter. La quote part des enfants pauvres était payée par la commune. En plus de son traitement, le régent jouissait de l'exemption du service militaire tant qu'il restait dans l'enseignement ; on l'exemptait également des charges communales. Il est difficile de savoir assez approximativement à quel chiffre se montait le traitement moyen des régents à cette époque. Dans tous les cas, il ne dépassait pas 50 fr. par an, c'est-à-dire pour cinq mois de classe. Il oscillait probablement entre 30 et 50 francs.

Nous sommes loin aujourd'hui de ces salaires microscopiques, et, toutes proportions gardées, la situation du personnel, sans être extraordinairement brillante, est bien meilleure que ce qu'elle était, non seulement à cette époque reculée, mais il y a seulement trente ou quarante ans.

Un événement digne aussi de retenir l'attention, a été l'inauguration, le 4 décembre 1930, de l'Institut cantonal des sourds-muets et des enfants anormaux, établi dans l'ancien hôtel de l'Aiglon au Bouveret, comme nous l'avons annoncé dans une de nos chroniques antérieures. Cette cérémonie se déroula en présence des plus hautes autorités religieuses et civiles, et de nombreux représentants des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Monseigneur de Sion, dans un remarquable discours, félicita le gouvernement valaisan de ses initiatives charitables.

Cet institut, dit-il, fait honneur au gouvernement du Valais. On entend souvent dire qu'un gouvernement ne doit pas seulement s'occuper des intérêts matériels du pays, mais avoir également une politique de principes. Les personnes qui parlent ainsi ont sans doute raison, car de même que tout homme doit coordonner sa vie aux commandements de Dieu, de même il faut que le programme et l'activité d'un Gouvernement catholique s'harmonisent avec les principes du christianisme. Mais il ne suffit pas de proclamer ces principes en de belles paroles ; il est avant tout nécessaire qu'un Gouvernement prouve ses sentiments religieux et ses principes par des actes. Le Gouvernement du Valais

nous montre, depuis quelques années surtout, qu'il préfère une politique d'actions à une politique de discours et de larges promesses. Je fais ressortir les sacrifices considérables que l'Etat fait chaque année pour l'instruction de la jeunesse, j'attire l'attention sur les asiles des vieillards de Sion et de la Souste que le Gouvernement a favorisés, sur l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf que l'Etat a fondée, sur la maison de santé de Malévoz qui a été beaucoup développée, sur le Sanatorium pour les tuberculeux qui est en voie de réalisation et enfin sur cet Institut des sourds-muets du Bouveret. Il serait donc injuste d'affirmer que le Gouvernement du Valais ne s'occupe ni de l'instruction de la jeunesse, ni des œuvres de charité, ni des misères humaines. Aussi, est-ce pour moi un devoir de justice et de reconnaissance de constater les progrès réalisés dans notre pays sous le rapport de la charité chrétienne, d'en remercier le Gouvernement et de prier Dieu de faire descendre sur ses représentants, sur les œuvres et sur le Canton tout entier sa protection et sa bénédiction. » Monseigneur l'Evêque remercia également le personnel enseignant de l'Institut, « les révérendes Sœurs d'Ingenbohl qui, avec une abnégation admirable, se dévouent, depuis de longues années, déjà, à cette œuvre difficile et méritoire. Elles se dépensent sans compter puisant leurs forces dans l'amour du Christ et le zèle pour le salut des âmes. Leur foi leur montre dans ces enfants l'image de Jésus-Christ lui-même dont la parole retentit sans cesse à leurs oreilles : « Tout ce que vous aurez fait au moindre de vos frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. »

Dans un autre ordre d'idées, signalons encore une manifestation importante : la Journée valaisanne qui servit d'introduction au Cours d'orientation professionnelle tenu à Sion du 6 au 10 octobre 1930. On y entendit notamment des exposés de M. O. Stocker sur la nature et les obligations de l'orientation professionnelle organisée ; de M. A. Buchli, sur la tâche de l'orientation professionnelle en faveur de la jeunesse montagnarde ; de M. A. Munch, sur la collaboration entre l'orientation professionnelle et l'école ; de M^{me} Hallenbarter-Schätti, sur nos obligations envers la jeunesse féminine des régions montagneuses. M. Revaz, instituteur à Vernayaz, fit part de ses idées sur l'orientation rationnelle de l'orientation professionnelle dans le canton du Valais et sur la collaboration entre l'école et l'office d'orientation professionnelle. Les participants visitèrent ensuite une exposition itinérante sur l'objet de leurs délibérations.

Obéissant aussi à des préoccupations d'ordre professionnel, les Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique ont adressé aux Inspecteurs scolaires une circulaire, les priant d'orien-

ter vers les études agricoles les jeunes gens qui seraient décidés à consacrer leur vie aux travaux des champs. « Il nous semble, dit ce document, qu'il est du devoir des éducateurs de faire comprendre à la jeunesse qu'elle peut se créer un avenir heureux en se vouant à l'agriculture. Sans doute, nous entendons très souvent des doléances bien amères de la bouche de l'agriculteur. Devons-nous pour autant perdre courage et cesser de l'encourager et de le protéger. Nous avons, au contraire, l'intime conviction qu'une bonne formation professionnelle de la jeunesse campagnarde contribuera pour beaucoup à l'amélioration de sa situation. »

Comme de coutume, les Inspecteurs scolaires se sont réunis en conférence annuelle, le 30 octobre 1930, et ont examiné la question des manuels scolaires, notamment la réimpression du Cours moyen et supérieur d'arithmétique. Une commission constituée à cet effet décida la refonte complète du manuel en usage, et arrêta un plan général de travail comportant, d'une part, la répartition du programme de la 4^e à la 8^e année scolaire, et, d'autre part, l'ordre des leçons et des exercices. Ce dernier fixe les points suivants : 1. définitions et règles strictement utiles ou nécessaires, énoncées d'une façon aussi concise que possible ; 2. problèmes-types, avec solution raisonnée, précédant chaque genre de problèmes ; 3. exercices d'application d'abord oraux, donc avec de petits nombres, puis écrits sur nombres abstraits, et enfin problèmes bien gradués avec récapitulation pour les différents genres de questions que renferme chaque chapitre ; 4. récapitulation des problèmes de chaque année scolaire ; 5. récapitulation générale à la fin de chaque cours moyen et supérieur ; 6. adjonction d'exercices de comptabilité au degré supérieur. Il a été également décidé d'utiliser quelques graphiques pour la géométrie, les fractions et le système métrique ; de prévoir en moyenne de six à sept cents exercices et problèmes ; de choisir ces derniers dans le milieu des élèves, en tenant compte des besoins locaux, des occupations de la population, de l'histoire, de la géographie, de la démographie et en utilisant aussi les centres d'intérêt. De la sorte, le futur manuel apparaît comme un livre pratique, et parfaitement adapté à nos conditions.

En conformité de la décision prise par le Corps inspectoral, il a été procédé à la répartition du programme agricole aux Cours complémentaires en tranches correspondant à chacune des quatre années du cycle complet. La tranche A comprend la botanique, la bactériologie, l'étude du sol et des engrains, les améliorations foncières. La tranche B, les cultures spéciales, l'alimentation du bétail, l'industrie laitière, les constructions rurales. En C, nous trouvons les cultures potagères, la zootechnie générale, l'avi-

culture et l'économie rurale ; et en D, pour la plaine, l'arboriculture, la viticulture, l'élevage bovin, la sylviculture ; pour la montagne, ces deux matières ainsi que le petit bétail et l'économie alpestre. Afin d'assurer un enseignement complémentaire toujours plus pratique, des directions ont été données aux maîtres de ce cycle, et le Département se propose d'organiser un cours spécial à leur intention. Dans le même domaine, le Cours de géographie économique, paru dans l'Ecole primaire, et que son auteur, le très actif M. L. Delaloye, se propose d'édition en opuscule, comblera une lacune et sera bien accueilli dans le monde scolaire.

La géographie a fait d'ailleurs l'objet des Conférences régionales tenues dans le courant de janvier 1931. « De quelle manière enseignez-vous la géographie aux trois degrés de l'école primaire ? Préparez une leçon pratique sur le Valais pour les degrés élémentaire et moyen et sur la lecture de la carte pour le degré supérieur (carte murale scolaire 1/200.000). » Tel fut le sujet imposé au corps enseignant, et qui tendait à l'extirpation des méthodes routinières et surannées qui se rencontrent encore dans l'enseignement de cette branche si utile du programme scolaire. On le comprit en général fort bien, et, dans les leçons qui furent présentées, on sut s'inspirer du précepte de Montaigne : « La géographie doit être moins étudiée pour apprendre par cœur que pour comprendre », et mettre l'accent sur la relation intime qui existe entre le milieu géographique d'un pays et sa vie économique, politique et sociable.

Il convient aussi de ne pas oublier que la géographie possède un but éducatif comme toutes les disciplines du programme, et qu'il y a lieu de s'en servir pour le développement de toutes les facultés intellectuelles de l'élève, pour lui faire voir et admirer les merveilles de notre pays. Est-il livre plus beau à feuilleter devant les yeux ravis des enfants que celui de la nature ? Il suffirait de tenir l'une ou l'autre classe de géographie dans un de ces points de vue admirables dont nos régions sont prodigues, à proximité même des maisons d'école. Est-il par exemple un endroit plus propice à graver dans les jeunes esprits les notions-mères de la branche qui nous occupe, que le plateau de Savièse où se sont réunis les instituteurs du district de Sion ? Plateau limité par des sillons offrant des aperçus intéressants sur la formation des vallées, les cônes de déjection et autres phénomènes géologiques : plateau où viennent converger la zone de la vigne celles des céréales, des forêts, des pâturages, voire des neiges éternelles ; plateau semé de collines d'où s'aperçoit le Lac de Montorge ; constellé de nombreux villages autour de leur chef-lieu qui, avec sa maison communale et son beau clocher, présente les

rudiments de notre organisation civile et religieuse. C'est là un vrai microcosme qui s'amplifie sur la crête prochaine de Lentine d'où l'on observe les sept communes du district, d'autres communes, d'autres districts, presque le canton ; le fleuve dont nous sommes fiers, arrosant la grande vallée aux nombreuses ramifications ; des rivières, des affluents, des confluents... Voici encore le sublime déploiement des Alpes radieuses que nos fils et nous devons garder vierges de toute servitude, de toute oppression, de toute souillure car elles sont la Patrie, et qui, par l'ascension de leurs lignes majestueuses, élèvent nos âmes jusqu'à l'invisible Créateur. Comme on le voit, l'enseignement de la géographie utilitaire peut se transformer en un hymne de patriotisme et d'adoration et devenir une flamme de pur enthousiasme...

Hausser de la sorte le ton d'un débat à des considérations d'ordre idéal et supérieur, fut la caractéristique de la belle conférence que M^{lle} Plancherel, de Fribourg, fit sur l'enseignement ménager, à l'Assemblée générale des Institutrices du Valais romand réunies à Sion, le 9 avril 1931. Dans une langue très pure, avec une maîtrise absolue de son sujet et une parfaite élégance d'élocution, l'aimable conférencière montra comment la science du ménage est appelée à sauver la famille du collectivisme bolchévisant qui menace nos institutions traditionnelles les plus sacrées. Elle sut faire saisir l'attrait, l'intérêt et la noblesse des fonctions ménagères qui devraient retenir au foyer tant de jeunes filles qui par un faux calcul, vont chercher ailleurs des occupations moins rémunératrices que celles-là où s'épanouit le rôle naturel de la femme, ange et lumière de la maison, et auxquelles il convient d'initier les jeunes filles dès leurs premières années d'école. Avec M^{lle} Plancherel, les institutrices valaisannes eurent la bonne fortune d'entendre M^{lle} Guex, dans un exposé des plus captivants sur le nouveau service médico-pédagogique, dû à l'initiative de l'éminent Dr Repond, et appelé à rendre les plus grands services dans l'éducation des enfants vicieux ou difficiles. Cette causerie fut comme l'application pratique de la conférence sur l'hygiène mentale donnée dans une Assemblée de la S. I. V. R. de ces dernières années.

Au surplus, nous apprend le Rapport de gestion du Département, l'état sanitaire général de nos élèves ne s'est pas révélé aussi bon qu'on l'escamptait. « 45 enfants ont dû être renvoyés de l'école, parce qu'ils étaient atteints de maladies contagieuses et principalement de tuberculose. Plus de 20 enfants qui suivaient sans profit les classes primaires ont dû être renvoyés à l'Institut cantonal du Bouveret. En outre, 67 enfants ont été déclarés suspects de tuberculose et plus de 220 fortement prédisposés à

cette maladie. En face de ces pénibles constatations, les pouvoirs publics ne peuvent rester indiférents ; des mesures énergiques et efficaces doivent être prises pour enrayer le mal. Il a déjà été introduit pour chaque élève une fiche médicale dans laquelle est consigné l'état sanitaire de l'enfant. Les cas douteux sont l'objet d'une surveillance spéciale, et des conseils sont donnés, le cas échéant, aux parents du malade. » Le contrôle médical, d'ailleurs, ne s'est pas limité aux écoles primaires, mais s'est étendu aux collèges et aux divers établissements d'enseignement secondaire.

Dans ce dernier degré d'enseignement, et pour l'ensemble du canton, le nombre des candidats à la maturité s'est élevé à 40, sur lesquels 39 ont obtenu le diplôme, soit 36 celui de maturité littéraire (types A et B), et 3 celui de maturité scientifique (type C). 4 premiers degrés ont été délivrés dont 3 au collège de St-Maurice et 1 au collège de Brigue. Le diplôme commercial a été décerné à 5 candidats de l'Ecole supérieure de commerce de Sion.

Les trois collèges ont célébré, chacun à sa manière, le bi-millénaire de Virgile. A Brigue, M. le Chef de l'Instruction publique assista à la séance qui fut rehaussée de chœurs d'hommes et au cours de laquelle trois professeurs de l'établissement, MM. Jost, Schnyder et Werlen donnèrent une étude complète du poète et de ses œuvres. A St-Maurice et à Sion, on s'assura le concours de M. Serge Barrault, professeur à l'Université de Fribourg qui parla de « Virgile poète de la nature et poète toujours vivant ». Toujours vivant, car il ne cesse de toucher nos contemporains par sa piété, sa sensibilité, sa grandeur. Poète de la nature, également, puisque celle-ci pénètre toute l'épopée virgilienne. « Dans le dénombrément des peuples qui se sont ligués sous Turnus, nous dit par exemple M. Barrault, les différentes tribus défilent au rythme du poète, chacune brièvement définie ou décrite, soit par un signe particulier, soit par une rapide peinture de la contrée d'où elle arrive. Ainsi Virgile laisse l'homme dans la nature, même quand il va le jeter dans la mort, l'élever jusqu'à l'héroïsme, car l'homme sort de la nature... Mais il y a mieux encore que cette évocation des vallées, des plaines et des bois, d'où sortent les peuples ligués. Virgile ne peut pas voir un manche de lance, une rame, une canne, sans penser que ce fut naguère une branche vivante... Comme la nature, dans une ville, si on ne la contenait, reconquerrait la place, l'herbe cernant les pavés, les fleurs sortant des fentes des murs, les arbres poussant les pierres, les tuiles faisant écrouler les maisons, tel Virgile semble prêt à évoquer, faune et flore, les forces du paysage au milieu des palais et des armées, jusqu'à faire reverdir le bois des rames et des armes fabriquées par les hommes.

Il ressusciterait un bâton avec son imagination miraculeuse ! » Quel trésor d'enseignements, et quel modèle pour nos jeunes littérateurs, que ce Virgile immortel ; puissent-ils en retirer tout le profit désirable, pour la formation de l'esprit et du cœur !

Dr MANGISCH.

Tessin.

Si l'on pouvait calculer les résultats de l'enseignement en mètres carrés ou en mètres cubes, comme pour les routes ou les bâtiments, il serait aisément démontré, en faisant les additions à la fin de chaque année, que l'argent dépensé pour l'école a été bien employé et que, d'une année à l'autre, on fait un petit pas en avant sur le chemin infini de la perfection.

Mais les données statistiques, qui représentent le côté extérieur de l'activité scolaire, ne peuvent rien indiquer de ce qui est le vrai travail éducatif et l'esprit de l'enseignement. Sur ce point, les rapports officiels contiennent assez peu de renseignements. C'est pourquoi on est toujours un peu embarrassé lorsqu'il s'agit de réunir les faits de l'année et signaler les nouveaux efforts.

Il est donc entendu qu'on ne doit pas parler du travail du corps enseignant, sauf pour dire, en quelques mots, qu'il a fait tout son devoir. Mais arrêtons-nous tout de même un instant sur le Tessin, petit pays de 160 000 habitants environ, qui dépense plus de 6 millions de francs par an pour l'instruction publique et occupe, pour cette tâche délicate et importante, plus de 1000 personnes, soit :

Pour 122 écoles enfantines, 142 maîtresses et 66 maîtresses auxiliaires	207
Pour 531 écoles primaires de degré inférieur, 157 instituteurs et 378 institutrices	535
Pour 140 écoles primaires de degré supérieur, 72 instituteurs et 68 institutrices	140
Pour l'enseignement secondaire	120
Pour l'enseignement professionnel	70
Total	1072

Ce chiffre considérable augmentera encore à l'avenir, car la diminution du nombre des écoliers, qui avait été continue pendant la période 1920-1930, est maintenant arrêtée, et les données de l'état civil laissent espérer une reprise lente, mais durable.